

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**Cour des comptes**



**RAPPORT GENERAL SUR LE CONTROLE DE  
L'EXECUTION DE L'EDIT N° 007 DU 27 DECEMBRE  
2023 PORTANT BUDGET DE LA PROVINCE DE LA  
TSHUAPA POUR L'EXERCICE 2024**

**Kinshasa, novembre 2025**

## RESUME EXECUTIF

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, il a été procédé au contrôle de l'exécution de l'Edit n° 007 du 27 décembre 2023 portant budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024.

Ce contrôle a porté sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024, le bon emploi des crédits autorisés par l'Assemblée provinciale de la Tshuapa ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés avec les objectifs du programme économique de la Province.

Le contrôle ainsi effectué par la Cour des comptes vise à éclairer les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale de la Tshuapa, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires qu'elle lui a accordées.

Les travaux y relatifs ont été menés conformément aux principes fondamentaux qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité. Ils ont également été conduits en conformité avec les normes et les codes de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et de la Cour des comptes, dans la mesure où ils sont applicables aux missions de cette dernière.

La Cour des comptes a, pour ce faire, procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

A l'issue de ce contrôle, la Cour des comptes note ce qui suit :

- Le budget de la Province de la Tshuapa a été voté en équilibre, en recettes comme en dépenses, à **CDF 297 225 616 726,41** ;
- Les recettes réalisées s'élèvent à **CDF 28 288 869 136,00**, soit **9,52%**. Elles sont uniquement constituées des recettes internes qui ne comprennent que les recettes courantes ;
- Les recettes courantes, composées de la part des recettes à caractère national et des recettes propres, ont été réalisées à hauteur de **CDF 28 288 869 136,00** sur des prévisions de **CDF 151 409 578 641,00**, soit un taux de **18,68%** ;
- Les recettes en capital et les recettes exceptionnelles, prévues respectivement pour **CDF 107 258 680 266,00** et **CDF 38 557 357 819,41**, n'ont pas été réalisées au cours de l'exercice ;
- Les dépenses de la province exécutées au cours de l'exercice s'élèvent à **CDF 28 288 869 136,00** sur des prévisions de **CDF 297 225 616 726,41**, soit un taux de **9,52 %**. Elles sont composées des dépenses courantes et des dépenses en capital ;

- Les dépenses courantes prévues pour **CDF 220 281 300 473,41** ont été exécutées à hauteur de **CDF 27 990 369 136,00**, soit un taux de **12,71%** ;
- Les dépenses en capital, quant à elles, ont été exécutées à hauteur de **CDF 298 500 000,00** sur des prévisions de **CDF 76 944 316 253,00**, soit un taux de **0,39%** ;
- Le rapprochement entre les recettes réalisées de **CDF 28 288 869 136,00**, et les dépenses exécutées de **CDF 28 288 869 136,00**, au cours du même exercice dégage un solde budgétaire nul.

Les diligences mises en œuvre par la Cour des comptes ont permis de relever les observations suivantes :

- une forte dépendance de la Province des recettes provenant du Pouvoir central ;
- une contradiction entre le rapport de performance et le budget exécuté concernant l'acquisition des matériels informatiques ;
- une exécution des dépenses sans crédits disponibles ;
- une incorporation des crédits disponibles au titre des dépenses courantes dans le report.

En conséquence, la Cour des comptes a formulé des recommandations utiles à l'attention du Gouvernement provincial de la Tshuapa.

Fait à Kinshasa, le 27 novembre 2025

**KINZHELE NDALA LELE Louis,**

Premier Président faisant fonction

## INTRODUCTION

L'introduction porte sur le mandat de la Cour des comptes, l'objet et la portée du contrôle de l'exécution des édits budgétaires, la méthodologie de travail, le contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de la Province ainsi que le canevas du rapport.

### 1. MANDAT

Le mandat de la Cour des comptes, en matière de contrôle de l'exécution des lois de finances, des édits budgétaires et des décisions budgétaires, ressort de l'article 34 de la Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes qui dispose : « *La Cour des comptes assiste le Parlement, l'Assemblée provinciale, l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, le Gouvernement, le Gouvernement provincial et l'exécutif de l'entité territoriale décentralisée dans le contrôle de l'exécution des lois de finances, des édits budgétaires et des décisions budgétaires.*

*A cet effet, elle transmet chaque année au Parlement, à l'Assemblée provinciale et à l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, ses observations sur le compte général du pouvoir central, le compte général de la province et le compte général de l'entité territoriale décentralisée.*

*La Cour soumet chaque année aux institutions et organes précités un rapport contenant ses observations sur le projet de loi portant reddition des comptes, le projet d'édit ou de décision portant reddition des comptes du dernier exercice clos (...) ».*

C'est pour répondre à cette exigence légale que la Cour des comptes a procédé au contrôle de l'exécution de l'Edit n° 007 du 27 décembre 2023 portant budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024, à l'issue duquel elle produit le présent rapport.

### 2. OBJET ET PORTEE DU CONTROLE

Le contrôle réalisé par la Cour des comptes, dans le cadre de l'exécution de l'Edit n° 007 du 27 décembre 2023 portant budget de la Province, porte sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes, le bon emploi des crédits autorisés ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés par rapport aux objectifs du programme économique de la Province de la Tshuapa.

Ce contrôle a pour objectif d'éclairer, à travers ses observations, les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires lui accordées. Il permet donc de (d') :

- analyser et déterminer les résultats de l'exécution des opérations budgétaires et financières de la Province ;
- s'assurer que les autorisations budgétaires accordées par l'Assemblée provinciale ont été gérées conformément aux lois et règlements en la matière ;

- contribuer à l'amélioration de la transparence, des pratiques de gestion et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques ;
- fournir aux députés provinciaux les informations pertinentes relatives à l'exécution de l'édit budgétaire du dernier exercice clos.

### **3. METHODOLOGIE**

Les travaux de contrôle de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 ont été conduits conformément aux principes qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont : l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité. Ils exigent de planifier et de conduire le contrôle de manière à donner une assurance raisonnable que les informations contenues dans les documents produits par l'Exécutif provincial et soumis à la Cour des comptes ne comportent pas de données inexactes ou d'erreurs significatives.

A cet effet, la Cour des comptes a procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes lui transmis par l'Exécutif provincial, ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

Dans le respect du principe du contradictoire, la Cour des comptes a soumis, à travers son rapport provisoire, à l'Exécutif provincial de la Tshuapa ses observations en vue de recueillir sa réaction et ses commentaires.

La Cour des comptes indique que les réponses pertinentes de l'Exécutif provincial à ses observations sont insérées dans le présent rapport.

### **4. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DE LA TSHUAPA POUR L'EXERCICE 2024**

Ce point renseigne sur les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu aussi bien à l'élaboration qu'à l'exécution du budget et sur le Programme du Gouvernement provincial dont le budget est l'émanation.

#### **a. Cadre macroéconomique**

Les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu à l'élaboration et à l'exécution de l'édit portant budget de la Province pour l'exercice 2024 sont ceux communiqués dans le projet d'édit portant reddition des comptes. Ces indicateurs se présentent comme suit :

**Tableau n° 1 : Indicateurs macroéconomiques à l'élaboration et à l'exécution du budget**

<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>Elaboration</b>	<b>Exécution</b>
Taux de croissance du PIB	6,4 %	5,4%
Déflateur du PIB	10,6 %	11,8
Taux d'inflation moyen	10,9%	20,20%
Taux d'inflation fin période	6,8%	23,70%
Taux de change moyen (CDF/USD)	2 518,33	2 802,8
Taux de change fin période (FC/USD)	2 535,5	2 932,1
Pression fiscale	13,7%	
PIB nominal (en milliards de CDF)	179 338,3	201 905,2

*Source : Cour des comptes, suivant les données projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024*

### **b. Programme d'actions du Gouvernement de la Province**

Le Gouvernement provincial de la Tshuapa n'a pas présenté son programme d'actions aussi bien dans l'édit portant budget de la Province que dans le projet d'édit portant reddition des comptes.

## **5. CANEVAS**

Le présent rapport comprend, outre l'introduction, deux chapitres, à savoir :

- Chapitre 1 : Résultats généraux de l'exécution du budget de la province ;
- Chapitre 2 : Gestion des autorisations budgétaires.

## CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE POUR L'EXERCICE 2024

Ce chapitre comprend les deux points suivants :

- synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget ;
- analyse détaillée des résultats généraux de l'exécution du budget.

### 1.1. Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget

La Cour des comptes examine, sous ce point, les résultats de l'exécution du budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 qui se présentent comme repris au tableau ci-après.

**Tableau 2** : Prévisions et exécutions du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS -VALUES	PLUS-VALUES	TX DE REAL
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>268 945 527 590,41</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>9,52</b>
<b>I. Recettes courantes</b>	<b>151 409 578 641,00</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>123 129 489 505,00</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>18,68</b>
<b>I.1. Part des recettes à caractère national</b>	<b>150 108 889 941,00</b>	<b>27 207 925 326,00</b>	<b>122 900 964 615,00</b>		<b>18,13</b>
- Fonctionnement	24 281 961 847,00	7 132 143 391,00	17 149 818 456,00		29,37
- Rémunérations des charges transférées	48 882 611 841,00	19 777 281 935,00	29 105 329 906,00		40,46
- Investissements	76 944 316 253,00	298 500 000,00	76 645 816 253,00		0,39
<b>I.2. Recettes Propres</b>	<b>1 300 688 700,00</b>	<b>1 080 943 810,00</b>	<b>228 524 890,00</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>83,11</b>
- Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	848 004 460,00	689 726 160,00	158 278 300,00		81,34
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	415 794 240,00	345 547 650,00	70 246 590,00		83,11
- Recettes de participation de la Province	36 890 000,00	45 670 000,00	0,00	8 780 000,00	123,80
<b>2. Recettes en Capital</b>	<b>107 258 680 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 258 680 266,00</b>		<b>0,00</b>
- Ressources provenant de la Caisse Nationale de Péréquation	107 258 680 266,00	0,00			0,00
<b>3. Recettes exceptionnelles</b>	<b>38 557 357 819,41</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
- Subventions du Pouvoir Central autres que celles affectées à l'Investissement	38 557 357 819,41	0,00			0,00
DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTIONS	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	TX D'EXEC
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>220 281 300 473,41</b>	<b>27 990 369 136,00</b>	<b>192 290 931 337,41</b>		<b>12,71</b>
- Dettes publiques en capital	487 051 500,00	0,00	487 051 500,00		0,00
- Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	12 985 280 000,00	911 270 000,00	12 074 010 000,00		7,02
- Biens et Matériels	1 981 526 999,79	548 142 600,00	1 433 384 399,79		27,66
- Dépenses de prestation	145 661 133 034,22	616 720 136,00	145 044 412 898,22		0,42
- Transferts et interventions de l'Etat	59 166 308 939,40	25 914 236 400,00	33 252 072 539,40		43,80
<b>II.2. Dépenses en capital</b>	<b>76 944 316 253,00</b>	<b>298 500 000,00</b>	<b>76 645 816 253,00</b>		<b>0,39</b>
- Equipements	20 955 546 151,00	71 750 000,00	20 883 796 151,00		0,34
- Construction, refecton, rehabilitation...	55 988 770 102,00	226 750 000,00	55 762 020 102,00		0,40
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>268 936 747 590,41</b>		<b>9,52</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>			

*Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes de la Province pour l'exercice 2024*

Le tableau ci-dessus renseigne que le Gouvernement provincial de la Tshuapa a arrêté les prévisions de son budget en équilibre, en recettes comme en dépenses, à **CDF 297 225 616 726.41**.

Les recettes réalisées sont de **CDF 28 288 869 136,00**, soit un taux de **9,52 %** contre des dépenses exécutées de **CDF 28 288 869 136,00**, soit un taux **9,52 %**.

Le rapprochement des recettes réalisées des dépenses exécutées au cours du même exercice dégage un solde nul.

## 1.2. Analyse détaillée des résultats généraux de l'exécution du budget

Sous ce point, la Cour des comptes analyse, de manière détaillée, les résultats de l'exécution du budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 en recettes et en dépenses.

### I.2.1. Analyse des recettes

L'analyse des recettes porte sur les prévisions et les réalisations des recettes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

#### I.2.1.1. Analyse des prévisions des recettes

Ce point analyse les recettes prévues au budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 et les compare à celles de l'exercice précédent.

##### a. Prévisions des recettes de l'exercice 2024

Les prévisions des recettes du budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 se présentent comme repris au tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Prévisions des recettes de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)**

LIBELLE	PREVISIONS	PART REL (%)
<b>RECETTES</b>		
<b>I. RECETTES COURANTES</b>	<b>151 409 578 641,00</b>	50,94
<b>I.1. Part de recettes a caractère national</b>	<b>150 108 889 941,00</b>	50,50
- Fonctionnement	24 281 961 847,00	8,17
- Rémunérations des charges transférées	48 882 611 841,00	16,45
- Investissements	76 944 316 253,00	25,89
<b>I.2. Recettes propres</b>	<b>1 300 688 700,00</b>	0,44
- Impôt et taxes provinciaux d'intérêt commun	848 004 460,00	0,29
- Impôts et taxes spécifiques provinciaux	415 794 240,00	0,14
- Recettes de participation de la Province	36 890 000,00	0,01
<b>II. RECETTES EN CAPITAL</b>	<b>107 258 680 266,00</b>	36,09
- Ressources provenant de la Caisse Nationale de Péréquation	107 258 680 266,00	36,09
<b>III. RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>38 557 357 819,41</b>	12,97
- Subvention du Pouvoir Central autres que celle affectée à l'investissement	38 557 357 819,41	12,97
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>100,00</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données de l'édit budgétaire de la Province pour l'exercice 2024*

Le tableau ci-dessus renseigne que l'édit budgétaire de la Province de la Tshuapa a arrêté les prévisions des recettes à **CDF 297 225 616 726,41**. Elles sont composées uniquement des recettes internes, réparties en recettes courantes pour **CDF 409 578 641,00**, soit **50,94 %**, en recettes en capital pour **CDF 107 258 680 266,00**, soit **36,09%** et en recettes exceptionnelles pour **CDF 557 357 819,41**, soit **12,97%**.

## b. Evolution des prévisions des recettes

Les prévisions des recettes du budget de la Province ont évolué de 2023 à 2024 comme présenté au tableau ci-après.

**Tableau 4 : Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024 (en CDF)**

LIBELLE	PREVISIONS		Evolution	
	2023	2024	Montant	%
<b>RECETTES</b>				
<b>I. RECETTES COURANTES</b>	<b>142 974 573 648,00</b>	<b>151 409 578 641,00</b>	<b>8 435 004 993,00</b>	<b>5,90</b>
I.1. Part de recettes à caractère national	141 740 523 648,00	150 108 889 941,00	8 368 366 293,00	5,90
- Fonctionnement	42 411 864 085,00	24 281 961 847,00	(18 129 902 238,00)	(42,75)
- Rémunérations des charges transférées	54 360 900 671,00	48 882 611 841,00	(5 478 288 830,00)	(10,08)
- Investissements	44 967 758 892,00	76 944 316 253,00	31 976 557 361,00	71,11
I.2. RECETTES PROPRES	1 234 050 000,00	1 300 688 700,00	66 638 700,00	5,40
- Impôt et taxes provinciaux d'intérêt commun	843 450 000,00	848 004 460,00	4 554 460,00	0,54
- Impôts et taxes spécifiques provinciaux	355 600 000,00	415 794 240,00	60 194 240,00	16,93
- Recettes de participation de la province	35 000 000,00	36 890 000,00	1 890 000,00	5,40
<b>II. RECETTES EN CAPITAL</b>	<b>101 292 583 237,00</b>	<b>107 258 680 266,00</b>	<b>5 966 097 029,00</b>	<b>5,89</b>
- Ressources provenant de la Caisse Nationale de Péréquation	101 292 583 237,00	107 258 680 266,00	5 966 097 029,00	5,89
<b>III. RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>36 581 933 415,00</b>	<b>38 557 357 819,41</b>	<b>1 975 424 404,41</b>	<b>5,40</b>
- Subvention du Pouvoir Central autres que celle affectée à l'investissement	36 581 933 415,00	38 557 357 819,41	1 975 424 404,41	5,40
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>280 849 090 300,00</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>16 376 526 426,41</b>	<b>5,83</b>

*Source : Cour des comptes, suivant les données des édits portant budget de la Province de la Tshuapa pour les exercices 2023 et 2024.*

Le tableau ci-dessus indique que les prévisions des recettes du budget de la Province de la Tshuapa ont connu une augmentation de 2023 à 2024.

En effet, arrêtées à **CDF 280 849 090 300,00** en 2023, les prévisions des recettes du budget sont passées à **CDF 297 225 616 726,41** en 2024, soit un accroissement de **CDF 16 376 526 426,41**, équivalant à **5,83 %**.

Cet accroissement s'observe aussi bien sur les recettes courantes, les recettes en capital que sur les recettes exceptionnelles. En effet, les prévisions des recettes courantes sont passées de **CDF 142 974 573 648,00** en 2023 à **CDF 151 409 578 641,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 8 435 004 993,00**, équivalant à **5,90%**.

Les prévisions des recettes en capital de **CDF 101 292 583 237,00** en 2023 sont passées à **CDF 107 258 680 266,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 5 966 097 029,00**, équivalant à **5,89 %**.

Les prévisions des recettes exceptionnelles, quant à elles, sont passées de **CDF 36 581 933 415,00** en 2023 à **CDF 38 557 357 819,41** en 2024, soit une augmentation de **CDF 1 975 424 404,41**, équivalant à **5,40%**.

### I.2.1.2. Analyse des recettes réalisées

La Cour des comptes examine, sous ce point, les recettes réalisées par la Province en 2024 et les compare à celles de l'exercice précédent.

#### a. Recettes réalisées au cours de l'exercice 2024

Le tableau ci-après présente les recettes réalisées par la Province au cours de l'exercice 2024.

**Tableau 5 : Recettes réalisées par la Province exercice 2024 (en CDF)**

NATURE	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUE	PLUS-VALUE	TX REAL
<b>RECETTES</b>					
<b>1. RECETTES COURANTES</b>	<b>151 409 578 641,00</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>123 129 489 505,00</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>18,68</b>
<b>1.1. PART DES RECETTES A CARACTERE NATIONAL</b>	<b>150 108 889 941,00</b>	<b>27 207 925 326,00</b>	<b>122 900 964 615,00</b>		<b>18,13</b>
- Fonctionnement	24 281 961 847,00	7 132 143 391,00	17 149 818 456,00		29,37
- Rémunérations des charges transférées	48 882 611 841,00	19 777 281 935,00	29 105 329 906,00		40,46
- Investissements	76 944 316 253,00	298 500 000,00	76 645 816 253,00		0,39
<b>1.2. RECETTES PROPRES</b>	<b>1 300 688 700,00</b>	<b>1 080 943 810,00</b>	<b>228 524 890,00</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>83,11</b>
- Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	848 004 460,00	689 726 160,00	158 278 300,00		81,34
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	415 794 240,00	345 547 650,00	70 246 590,00		83,11
- Recettes de participation de la Province	36 890 000,00	45 670 000,00		8 780 000,00	123,80
<b>2. RECETTES EN CAPITAL</b>	<b>107 258 680 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 258 680 266,00</b>		<b>-</b>
- Ressources provenant de la Caisse Nationale de Péréquation	107 258 680 266,00	0,00	107 258 680 266,00		-
<b>3. RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>38 557 357 819,41</b>	<b>0,00</b>	<b>38 557 357 819,41</b>		<b>-</b>
- Subventions du pouvoir central autres que celles affectées à l'investissement	38 557 357 819,41	0,00	38 557 357 819,41		-
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>268 945 527 590,41</b>	<b>8 780 000,00</b>	<b>9,52</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes de la Province pour l'exercice 2024*

Les recettes réalisées par la Province de la Tshuapa se chiffrent à **CDF 28 288 869 136,00** sur des prévisions de **CDF 297 225 616 726,41**, soit un taux de **9,52 %**.

Prévues pour **CDF 151 409 578 641,00**, les recettes courantes ont été réalisées à hauteur de **CDF 28 288 869 136,00**, soit un taux de **18,68%**. Elles sont constituées de la part des recettes à caractère national et les recettes propres de la Province.

Les recettes à caractère national, prévues pour **CDF 150 108 889 941,00**, ont été réalisées à hauteur de **CDF 27 207 925 326,00**, soit un taux de **18,13 %**.

Les recettes propres réalisées au cours du même exercice se chiffrent à **CDF 1 080 943 810,00**, sur des prévisions de **1 300 688 700,00**, soit un taux de **83,11 %**.

Par contre, les recettes en capital et les recettes exceptionnelles n'ont connu aucune réalisation au cours de l'exercice 2024.

### **Observation 1 : Forte dépendance de la Province des recettes provenant du Pouvoir central**

La Cour des comptes constate une forte dépendance de la Province des recettes provenant du Pouvoir central.

En effet, de l'analyse des données des tableaux n° 3 et 5 ci-haut, il ressort que les recettes provenant du Pouvoir central représentent à elles seules **96,18 %** des recettes réalisées contre **3,82 %** pour les recettes propres. Il en est de même des prévisions des recettes provenant du Pouvoir central qui représentent **99,56%** contre **0,44 %** pour les recettes propres.

#### **Réponse du Gouvernement provincial**

*La Tshuapa, comme de nombreuses provinces en République Démocratique du Congo, fait face à une forte dépendance vis-à-vis des recettes à caractère national. Cette situation est un enjeu majeur pour son développement et son autonomie financière. Voici les principaux points qui expliquent cette dépendance :*

- ❖ **Faiblesse des recettes propres** : *La capacité de la province de la Tshuapa à générer ses propres recettes est limitée. Le budget de la province dépend de manière significative des transferts de l'État central, au détriment de ses recettes propres ;*
- ❖ **Rétrocession des recettes nationales** : *La Constitution de la RDC prévoit que le Gouvernement Central doit rétrocéder 40 % des recettes nationales perçues aux provinces. Cependant, l'application effective de cette disposition est souvent un défi. Le non-respect tant dénoncé dans ces transferts crée un manque à gagner important pour la province, qui se retrouve ainsi privée des ressources nécessaires à son fonctionnement et à ses projets d'investissement ;*
- ❖ **Absence de diversification économique** : *L'économie de la Province de la Tshuapa repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture). La plupart de plantations, poumon de cette province à vocation agricole, sont abandonnées et partant, sont devenues non rentables.  
Sans une diversification économique significative et la mise en place d'infrastructures de base, la province a du mal à créer des sources de revenus locales susceptibles de booster son économie ; ce qui la rend en conséquence plus tributaire des recettes à caractère national.*

**La Cour des comptes recommande à l'Exécutif provincial de mettre en place des diligences nécessaires pour accroître ses recettes propres et réduire ainsi sa dépendance vis-à-vis des recettes provenant du Pouvoir central, notamment, par la sensibilisation de la population sur le civisme fiscal et le renforcement des capacités du personnel commis à la mobilisation des recettes.**

## b. Evolution des recettes réalisées

L'évolution des recettes réalisées par la Province de 2023 à 2024 se présente comme repris au tableau ci-après.

**Tableau 6 : Evolution des recettes réalisées par la Province de 2023 à 2024 (en CDF)**

RECETTES	2023	2024	EVOLUTION	TX D'EVOL
<b>1. RECETTES COURANTES</b>	<b>73 517 997 112,46</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>(45 229 127 976,46)</b>	<b>(61,52)</b>
<b>1.1. Part des recettes à caractère national</b>	<b>72 696 252 315,98</b>	<b>27 207 925 326,00</b>	<b>(45 488 326 989,98)</b>	<b>(62,57)</b>
- Fonctionnement	4 658 546 052,00	7 132 143 391,00	2 473 597 339,00	53,10
- Rémunérations transférées	60 606 026 313,00	19 777 281 935,00	(40 828 744 378,00)	(67,37)
- Investissements	7 431 679 950,98	298 500 000,00	(7 133 179 950,98)	(95,98)
<b>1.2. Recettes propres</b>	<b>821 744 796,48</b>	<b>1 080 943 810,00</b>	<b>259 199 013,52</b>	<b>31,54</b>
- Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	615 593 989,48	689 726 160,00	74 132 170,52	12,04
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	194 648 807,00	345 547 650,00	150 898 843,00	77,52
- Recettes de participation de la Province	11 502 000,00	45 670 000,00	34 168 000,00	297,06
<b>2. Recettes en capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
- Ressources provenant de la Caisse Nationale de Péréquation	0,00	0,00	0,00	
<b>3. Recettes exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
- Subventions du pouvoir central autres que celles affectées à l'investissement	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>73 517 997 112,46</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>(45 229 127 976,46)</b>	<b>(61,52)</b>

*Source : Cour des comptes suivant les données des projets d'édit portant reddition des comptes, pour les exercices 2023 et 2024.*

Les recettes courantes réalisées sont passées de **CDF 73 517 997 112,46** en 2023 à **CDF 28 288 869 136,00** en 2024, soit une diminution de **CDF 45 229 127 976,46**, équivalant à **61,52 %**.

L'analyse des données ci-haut montre que cette diminution est consécutive à la baisse des recettes à caractère national qui sont passées de **CDF 72 696 252 315,98** en 2023 à **CDF 27 207 925 326,00** en 2024, soit **CDF 45 488 326 989,98**, équivalant à **62,57 %**.

Toutefois, il sied de noter que les recettes propres sont passées de **CDF 821 744 796,48** en 2023 à **CDF 1 080 943 810,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 259 199 013,52**, représentant **31,54 %**.

## I.2.2. Analyse des dépenses

Ce point traite des prévisions et de l'exécution des dépenses du budget de la Province de la Tshuapa au cours de l'exercice 2024.

### 1.2.2.1. Analyse des prévisions de dépenses

La Cour des comptes analyse, sous ce point, les prévisions des dépenses de l'exercice 2024 et leur évolution de 2023 à 2024.

#### a. Prévisions des dépenses de l'exercice 2024

Les prévisions des dépenses de la Province ont été arrêtées à **CDF 297 225 616 726,41** dont les détails sont repris au tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Prévisions des dépenses du budget de la Province (en CDF)**

LIBELLE	PREVISIONS	PART REL ( en %)
<b>II.1. Dépenses courantes</b>	<b>220 281 300 473,41</b>	<b>74,11</b>
- Dette publique en capital	487 051 500,00	0,16
- Frais financiers	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	12 985 280 000,00	4,37
- Biens et Matériels	1 981 526 999,79	0,67
- Dépenses de prestations	145 661 133 034,22	49,01
- Transferts et interventions de l'Etat	59 166 308 939,40	19,91
<b>II.2. Dépenses en capital</b>	<b>76 944 316 253,00</b>	<b>25,89</b>
- Equipements	20 955 546 151,00	7,05
- Construction, refection, rehabilitation...	55 988 770 102,00	18,84
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>100,00</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données de l'édit budgétaire de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024*

Les prévisions des dépenses courantes sont de **CDF 220 281 300 473,41** sur un total des dépenses prévues de **CDF 297 225 616 726,41**, soit **74,11 %**. Elles sont essentiellement constituées des prévisions des dépenses de prestations et de celles des dépenses de transferts et interventions, arrêtées respectivement à **CDF 145 661 133 034,22**, soit **49,01%** et **CDF 59 166 316 253,00**, soit **19,91%**.

Les autres titres de dépenses courantes représentent **5,2 %** du total des prévisions.

Les dépenses en capital, quant à elles, sont prévues à **CDF 76 944 316 253,00** sur un total de **CDF 297 225 616 726,41**, soit **25,89 %**. Elles comprennent les prévisions de dépenses d'équipements de **CDF 20 955 546 151,00**, soit **7,05%** et celles des dépenses de construction, réfection, réhabilitation, ... de **CDF 55 988 770 102,00**, soit **18,84 %**.

### b. Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prévisions des dépenses de la Province de 2023 à 2024

**Tableau 8 : Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024 (en CDF)**

LIBELLE	2023	2024	Evolution	
			Montant	%
<b>1. Dépenses courantes</b>	<b>235 881 331 408,00</b>	<b>220 281 300 473,41</b>	<b>(15 600 030 934,59)</b>	<b>(6,61)</b>
- Dette publique en capital	487 051 500,00	487 051 500,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	12 320 000 000,00	12 985 280 000,00	665 280 000,00	5,40
- Biens et Matériels	1 879 999 999,80	1 981 526 999,79	101 526 999,99	5,40
-Dépenses de prestations	132 721 119 022,20	145 661 133 034,22	12 940 014 012,02	9,75
-Transferts et interventions de l'Etat	88 473 160 886,00	59 166 308 939,40	(29 306 851 946,60)	(33,13)
<b>2. Dépenses en capital</b>	<b>44 967 758 892,00</b>	<b>76 944 316 253,00</b>	<b>31 976 557 361,00</b>	<b>71,11</b>
- Equipements	15 540 611 687,00	20 955 546 151,00	5 414 934 464,00	34,84
- Construction, réfection, Réhabilitation...	29 427 147 205,00	55 988 770 102,00	26 561 622 897,00	90,26
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>280 849 090 300,00</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>16 376 526 426,41</b>	<b>5,83</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données des Budgets de la Province, exercices 2023 et 2024.*

Le tableau ci-dessus indique que les prévisions des dépenses de la Province de la Tshuapa ont connu une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

En effet, arrêtées à **CDF 280 849 090 300,00** en 2023, les prévisions de dépenses du budget de la Province sont passées à **CDF 297 225 616 726,41** en 2024, soit une augmentation de **CDF 16 376 526 426,41**, représentant **5,83 %**.

Les prévisions des dépenses courantes ont connu une baisse de **CDF 15 600 030 934,59**, soit **6,61%**, passant de **CDF 235 881 331 408,00** en 2023 à **CDF 220 281 300 473,41** en 2024.

Les prévisions de dépenses en capital sont passées de **CDF 44 967 758 892,00** en 2023 à **CDF 76 944 316 253,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 31 976 557 361,00**, équivalant à **71,11 %**.

#### I.2.2.2. Analyse des dépenses exécutées

Ce point analyse les dépenses exécutées par le Gouvernement provincial au cours de l'exercice 2024 et les compare à celles de l'exercice précédent.

### a. Dépenses de l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous présente les dépenses exécutées par la Province de la Tshuapa au cours de l'exercice 2024.

**Tableau 9 : Dépenses exécutées par le Gouvernement provincial, exercice 2024 (en CDF)**

DEPENSES	PREVISIONS	PAIEMENTS	DISPONIBLES	DEPAS-SEMENTS	TX D'EX
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>220 281 300 473,41</b>	<b>27 990 369 136,00</b>	<b>192 290 931 337,41</b>	<b>0,00</b>	<b>12,71</b>
- Dette publique en capital	487 051 500,00	0,00	487 051 500,00	0,00	0,00
- Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	12 985 280 000,00	911 270 000,00	12 074 010 000,00	0,00	7,02
- Biens et Matériels	1 981 526 999,79	548 142 600,00	1 433 384 399,79	0,00	27,66
- Dépenses de prestations	145 661 133 034,22	616 720 136,00	145 044 412 898,22	0,00	0,42
- Transferts et interventions de l'Etat	59 166 308 939,40	25 914 236 400,00	33 252 072 539,40	0,00	43,80
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>76 944 316 253,00</b>	<b>298 500 000,00</b>	<b>76 645 816 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,39</b>
- Equipements	20 955 546 151,00	71 750 000,00	20 883 796 151,00	0,00	0,34
- Construction, réfection, Réhabilitation,..	55 988 770 102,00	226 750 000,00	55 762 020 102,00	0,00	0,40
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>268 936 747 590,41</b>	<b>0,00</b>	<b>9,52</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes pour l'exercice 2024.*

Le tableau ci-dessus renseigne que, les dépenses de la Province de la Tshuapa, prévues à hauteur de **CDF 297 225 616 726,41**, ont été exécutées à **CDF 28 288 869 136,00**, soit **9,52%**. Elles sont composées des dépenses courantes et des dépenses en capital.

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de **CDF 27 990 369 136,00** sur des prévisions de **CDF 220 281 300 473,41**, soit un taux de **12,71%**.

Les dépenses en Capital, quant à elles, ont été exécutées à **CDF 298 500 000,00** sur des prévisions de **CDF 76 944 316 253,00**, soit un taux de **0,39%**.

### b. Evolution des dépenses exécutées de 2023 à 2024

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses exécutées par la Province de la Tshuapa de 2023 à 2024.

**Tableau 10: Evolution des dépenses exécutées par la Province de 2023 à 2024 (en CDF)**

DEPENSES	2023	2024	EVOLUTION	
			MONTANT	%
<b>1. Dépenses courantes</b>	<b>66 086 317 161,48</b>	<b>27 990 369 136,00</b>	<b>(38 095 948 025,48)</b>	<b>(57,65)</b>
- Dette publique en capital	24 916 000,00	0,00	(24 916 000,00)	-
- Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	659 132 500,00	911 270 000,00	252 137 500,00	38,25
- Biens et Matériels	475 235 000,00	548 142 600,00	72 907 600,00	15,34
- Dépenses de prestations	567 169 711,89	616 720 136,00	49 550 424,11	8,74
- Transferts et interventions de l'Etat	64 359 863 949,59	25 914 236 400,00	(38 445 627 549,59)	(59,74)
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>7 431 679 950,98</b>	<b>298 500 000,00</b>	<b>(7 133 179 950,98)</b>	<b>(95,98)</b>
- Equipements	16 175 520,00	71 750 000,00	55 574 480,00	343,57
- Construction, réfection, Réhabilitation,	7 415 504 430,98	226 750 000,00	(7 188 754 430,98)	(96,94)
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73 517 997 112,46</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>(45 229 127 976,46)</b>	<b>(61,52)</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données des projets d'édit portant reddition des comptes pour les exercices 2023 et 2024.*

Le tableau ci-dessus renseigne que les dépenses exécutées par la Province ont connu une régression de 2023 à 2024.

En effet, exécutées à **CDF 73 517 997 112,46** en 2023, les dépenses de la Province sont passées à **CDF 28 288 869 136,00** en 2024, soit une diminution de **CDF 45 229 127 976,46**, équivalant **61,52 %**.

Les dépenses courantes ont connu, dans l'ensemble, une régression. Elles sont passées de **CDF 66 086 317 161,48** en 2023 à **CDF 27 990 369 136,00** en 2024, soit une diminution de **CDF 38 095 948 025,48**, équivalant à **57,65 %**.

Les dépenses en capital, quant à elles, sont passées de **CDF 7 431 679 950,98** en 2023 à **CDF 298 500 000,00** en 2024, soit une diminution de **CDF 7 133 179 950,98**, représentant **95,98 %**.

Cette diminution est due essentiellement à la baisse des dépenses de construction, réfection, ..., qui sont passées de **CDF 7 415 504 430,98** en 2023 à **CDF 226 750 000,00** en 2024, soit une diminution de **CDF 7 188 754 430,98**, correspondant à **96,94%**.

Pour ce qui est des dépenses d'équipements, elles ont connu un accroissement de **CDF 55 574 480,00**, soit **343,57 %**, passant de **CDF 16 175 520,00** en 2023 à **CDF 71 750 000,00** en 2024.

## **Observation 2 : Exécution des dépenses sans crédits disponibles**

L'article 10 point 3 de la LOFIP dispose : « *Aucune dépense ne peut être exécutée si les crédits nécessaires ne sont pas disponibles* ».

La revue analytique des données présentées par l'Exécutif provincial de la Tshuapa pour la reddition des comptes a permis à la Cour des comptes de constater que les dépenses de **CDF 47 782 857,60** sur la ligne « *rétrocession à la Direction Générale des Recettes de la Province de la Tshuapa et au service d'assiette* » ont été payées sans crédits disponibles préalables.

### **Réponse du Gouvernement provincial**

*Nous expliquons l'exécution de cette dépense non inscrite au budget de la Province en deux volets :*

- ❖ **Justification de la pertinence de la dépense (investissement productif) :** *cette dépense, bien que non inscrite au budget, était d'une importance stratégique pour la province. L'argument c'est que "l'appui à la modernisation de la DGRPT" et la mise en place d'un "Guichet unique" visent précisément à renforcer la capacité de mobilisation des recettes propres.*

*Or, la ligne budgétaire "rétrocession à la DGRPT" a pour finalité première d'encourager ce même service à améliorer ses performances. Il y a donc pour nous un lien logique entre la finalité initiale de la ligne budgétaire et l'objectif de la dépense effectuée.*

- ❖ **Priorité politique et urgence d'action :** *Une autre explication est que le projet de modernisation a été jugé d'une importance capitale pour la relance économique et financière de la province à l'avènement de l'actuel Exécutif Provincial, nécessitant une mise en œuvre rapide.*

*Face à l'urgence, l'exécutif provincial a pris la décision de financer le projet en puisant dans la ligne jugée la plus pertinente, avec l'intention de régulariser la situation à travers un édit budgétaire rectificatif.*

**La Cour des comptes recommande à l'Exécutif provincial le respect strict des dispositions légales susmentionnées.**

### I.2.3. Résultat de l'exécution du budget

Sous ce point, la Cour des comptes analyse le résultat de l'exécution du budget de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 et le compare à celui de l'exercice précédent.

#### Résultat de l'exécution du budget en 2024

Le tableau ci-dessous, présente le résultat de l'exécution du Budget de la Province pour l'exercice 2024.

**Tableau 1: Résultat de l'exécution du budget pour l'exercice 2024 (en CDF)**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
<b>Recettes courantes</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	
- Dépenses de personnel		911 270 000,00
- Biens et Matériels		548 142 600,00
- Dépenses de prestations		616 720 136,00
- Transferts et interventions de l'Etat		25 914 236 400,00
- Equipements		71 750 000,00
- Construction, réfection, Réhabilitation,		226 750 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>28 288 869 136,00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>	
<b>BALANCE</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>28 288 869 136,00</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024.*

Au regard du tableau ci-dessus, il se dégage du rapprochement des recettes réalisées des dépenses exécutées que la Province a réalisé un résultat nul à la fin de l'exercice budgétaire.

#### **Observation 3 : Contradiction entre le rapport de performance et le budget exécuté concernant l'acquisition des matériels informatiques**

*L'article 11 alinéa 1<sup>er</sup> de la LOFIP dispose : « Le budget du pouvoir central, de la province ou de l'entité territoriale décentralisée présente de façon sincère l'ensemble de leurs ressources et de leurs charges. La sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui en découlent ».*

Les investigations de la Cour des comptes ont permis de relever que l'annexe IX du projet d'Edit portant reddition des comptes « **équipements et mobiliers** » renseigne qu'aucune acquisition d'équipement informatique n'a été ni prévue ni exécutée à l'exercice 2024.

Par ailleurs, **l'objectif 7** du rapport annuel de performance par programme rendant compte de leur gestion et de leurs résultats atteste l'acquisition de 40 ordinateurs pour l'exercice 2024. Ce qui révèle une incohérence dans les documents de la reddition des comptes.

**Réponse du Gouvernement provincial**

*Les documents de la reddition des comptes, en particulier les annexes détaillées, et les rapports de performance sont souvent préparés par des services différents, à des moments différents, et avec des objectifs distincts.*

*Le Rapport de Performance (Objectif n°7) se concentre sur les réalisations opérationnelles des programmes dans le cadre du budget pluriannuel. Il a correctement mentionné l'acquisition des 40 ordinateurs car il s'agit là d'une réalisation concrète du programme de modernisation de l'administration provinciale.*

*L'annexe IX des comptes de l'exercice consolide les dépenses effectives et les imputations budgétaires. Une omission a conduit à l'absence de cette acquisition dans l'annexe finale. L'exécutif provincial admet que s'il n'y a pas une mention spécifique de cette acquisition dans la rubrique « équipements et mobiliers », cette dépense qui n'a pas été prévue au budget initial du reste élaboré sous l'égide du Gouvernement précédent a été prise en compte dans l'exécution du budget dans la rubrique « acquisition d'équipements divers ».*

La Cour des comptes relève des incohérences dans la manière de présenter les données relatives à la reddition des comptes.

**La Cour des comptes recommande à l'Exécutif provincial de renforcer les capacités du personnel en charge de l'élaboration du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes.**

## CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'analyse de la gestion des autorisations budgétaires vise à s'assurer de la régularité des opérations d'exécution du budget. Elle s'appuie sur les documents communiqués à la Cour des comptes par les entités concernées et sur les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des finances publiques. Elle porte essentiellement sur la régularité de la gestion des crédits ouverts pour le financement des dépenses aussi bien courantes que celles d'investissements.

Dans le cas sous examen, il s'agit de s'assurer que l'exécution des dépenses inscrites au budget de la Province de la Tshuapa en 2024 est conforme aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

L'analyse porte uniquement sur l'utilisation des crédits étant donné qu'aucune modification des crédits n'a eu lieu durant l'exercice sous revue. Il s'agit d'examiner ici les crédits utilisés au cours de l'exercice, les crédits non consommés et ceux consommés en dépassements comme présenté au tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Utilisation des crédits du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)**

DEPENSES	CREDITS	PAIEMENTS	DISPONIBLES	Part relative
<b>1. Dépenses courantes</b>	<b>220 281 300 473,41</b>	<b>27 990 369 136,00</b>	<b>192 290 931 337,41</b>	<b>98,94</b>
- Dette publique en capital	487 051 500,00	0,00	487 051 500,00	0,00
- Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	12 985 280 000,00	911 270 000,00	12 074 010 000,00	3,22
Biens et matériels	1 981 526 999,79	548 142 600,00	1 433 384 399,79	1,93
Dépenses de prestations	145 661 133 034,22	616 720 136,00	145 044 412 898,22	2,18
Transferts et interventions de l'Etat	59 166 308 939,40	25 914 236 400,00	33 252 072 539,40	91,61
<b>2. Dépenses en capital</b>	<b>76 944 316 253,00</b>	<b>298 500 000,00</b>	<b>76 645 816 253,00</b>	<b>1,06</b>
Equipements	20 955 546 151,00	71 750 000,00	20 883 796 151,00	0,26
Construction, refection, Réhabilitation,...	55 988 770 102,00	226 750 000,00	55 762 020 102,00	0,80
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>297 225 616 726,41</b>	<b>28 288 869 136,00</b>	<b>268 936 747 590,41</b>	<b>100,00</b>

*Source : Cour des comptes, sur base des données du Projet d'Edit portant Reddition des comptes pour l'exercice 2024.*

### a) Crédits consommés au cours de l'exercice 2024

Sur un total des crédits ouverts de **CDF 297 225 616 726,41**, l'Exécutif provincial de la Tshuapa a consommé des crédits de **CDF 28 288 869 136,00**, soit un taux de **9,52 %**, répartis entre les dépenses courantes et les dépenses en capital.

En effet, sur un total des crédits consommés de **CDF 28 288 869 136,00**, les crédits de **CDF 27 990 369 136,00** ont été utilisés pour les dépenses courantes, soit **98,94 %** contre **CDF 298 500 000,00**, soit **1,06 %** pour les dépenses en capital.

### b) Crédits non consommés

L'utilisation des crédits ouverts pour le financement des dépenses de la Province de la Tshuapa pour l'exercice 2024 fait apparaître d'importants crédits disponibles tant pour les dépenses courantes que pour celles en capital.

En effet, les crédits de **CDF 268 936 747 590,41** sur un total des crédits ouverts de **CDF 297 225 616 726,4** n'ont pas été consommés, par conséquent, disponibles à la fin de l'exercice budgétaire, soit un taux de **90,48 %**. Ils sont répartis entre des crédits disponibles de **CDF 192 290 931 337,41** pour les dépenses courantes, soit **71,50 %** et de **CDF 76 645 816 253,00** pour les dépenses en capital, soit **28,50 %**.

L'article 142 alinéa 3 de la LOFIP dispose : « L'édit portant reddition des comptes annule la différence entre le montant des crédits ouverts par le budget et le montant de dépenses payées au 31 décembre augmenté de celui des crédits reportés ». Conformément à cette disposition, les crédits disponibles de **CDF 192 290 931 337,41** au titre des dépenses courantes sont à annuler.

Par ailleurs, les articles 166 et 194 de la loi précitée disposent que les crédits disponibles au 31 décembre au titre de dépenses en capital sont reportés au budget de l'exercice suivant. En conséquence, conformément aux dispositions légales susmentionnées, les crédits disponibles de **CDF 76 645 816 253,00** sont à reporter à l'exercice suivant.

#### **Observation 4 : Incorporation des crédits disponibles au titre des dépenses courantes dans le report**

Les diligences mises en œuvre par la Cour des comptes dans l'analyse des données présentées pour la reddition des comptes ont permis de constater que le montant des crédits disponibles au titre des dépenses en capital est de **CDF 76 645 816 253,00** en lieu et place de **CDF 268 936 747 566,41** repris dans le document n°7 du projet d'édit portant reddition des comptes, « Etat comparatif des autorisations d'engagement et de dépenses effectivement engagées, mettant en valeur les crédits de paiement à reporter ».

#### ***Réponse du Gouvernement provincial***

*Nous reconnaissons l'incohérence constatée par la Cour des comptes entre les montants des crédits à reporter mentionnés à l'article 13 du projet d'Édit et celui figurant au document n°7.*

*Pour l'Exécutif Provincial, cette incohérence relevée par la Cour réside dans la compréhension des articles 142, 166 et même de l'article 194 de la Loi relative aux Finances Publiques. Selon son entendement, seules les dépenses d'investissement (équipements, construction, réfection, réhabilitation...) sont pluriannuelles et peuvent être reportées à l'exercice suivant et non les dépenses courantes (fonctionnement et rémunération). Ce qui a conduit à cette différence de montants entre l'article 13 et le Document n° 7.*

*L'Exécutif Provincial attend des éclaircissements de la Cour des Comptes pour une meilleure compréhension de ces dispositions en vue de leur prise en compte dans les prochains documents de reddition de comptes.*

**DELIBERE**

Ainsi délibéré et statué par la Cour des comptes, siégeant toutes Chambres réunies, à son audience du 27 novembre 2025 à laquelle siégeaient Messieurs : KINZHELE NDALA LELE Louis, Premier Président faisant fonction, YABWALA NTUNDA Franklin, LOKATIKALA OMOTCHA Maurice, BAMUME KAYONI Innocent, ONONGE KAYE wa KAYE Christian, TAKAMBA KIMBODI Rigaud, tous Présidents de chambre ; TONDUANGU KONGOLO Gilbert , NSALE NGADIYELA Jean Pierre, TETE NGONGA Clément, BONGONZA BASAKA Richard, tous Conseillers maitres, KAMBILA TSHIMANGA Albert, KANZA EWULA Héritier, KAPINGA BAMPENDA Célestin, MPUTU PAWINE Jean Marie, MVUEZOLO MBUMBA Dieudonné, NKOKI MUKINDULA Jean Paul, tous Conseillers Référendaires, membres, avec le concours du Ministère Public représenté par Monsieur NGOIE MUTOMBO Jean Claude, Avocat général et l'assistance de Monsieur KHIENDO MABIALA André Jacques, Rapporteur Général adjoint.

*Rapporteur général ai*

*Premier président ff*

**KHIENDO MABIALA André Jacques**

**KINZHELE NDALA LELE Louis**

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: TABLEAU D'EQUILIBRE DE LA PROVINCE DE LA TSHUAPA POUR L'EXERCICE 2024 (EN CDF).....	6
TABLEAU 2: PREVISIONS DES RECETTES DE LA PROVINCE EXERCICE 2024 (EN CDF) .....	7
TABLEAU 3: EVOLUTION DES PREVISIONS DES RECETTES DES 2023 A 2024 (EN CDF) .....	8
TABLEAU 4: RECETTES REALISEES PAR LA PROVINCE EXERCICE 2024 (EN CDF) .....	9
TABLEAU 5: EVOLUTION DES RECETTES REALISEES PAR LA PROVINCE DE 2023 A 2024 (EN CDF) .....	11
TABLEAU 6: PREVISIONS DES DEPENSES DU BUDGET DE LA PROVINCE (EN CDF).....	12
TABLEAU 7: EVOLUTION DES PREVISIONS DES DEPENSES DE 2023 A 2024 (EN CDF).....	13
TABLEAU 8: DEPENSES EXECUTEES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL, EXERCICE 2024 (EN CDF) .....	14
TABLEAU 9: EVOLUTION DES DEPENSES EXECUTEES PAR LA PROVINCE DE 2023 A 2024 (EN CDF).....	15
TABLEAU 10: RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2024 (EN CDF) .....	17
TABLEAU 11 : UTILISATION DES CREDITS DU BUDGET DE LA PROVINCE, EXERCICE 2024 (EN CDF).....	19

## TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	1
INTRODUCTION.....	3
1. MANDAT .....	3
2. OBJET ET PORTEE DU CONTROLE .....	3
3. METHODOLOGIE .....	4
4. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DE LA TSHUAPA POUR L'EXERCICE 2024 .....	4
a. Cadre macroéconomique.....	4
b. Programme d'actions du Gouvernement de la Province .....	5
5. CANEVAS .....	5
<b>CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE .....</b>	<b>6</b>
1.1. Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget .....	6
1.2. Analyse détaillée des résultats généraux de l'exécution du budget.....	7
I.2.1. Analyse des recettes.....	7
I.2.1.1. Analyse des prévisions des recettes.....	7
a. Prévisions des recettes de l'exercice 2024.....	7
b. Evolution des prévisions des recettes .....	8
I.2.1.2. Analyse des recettes réalisées .....	9
a. Recettes réalisées au cours de l'exercice 2024 .....	9
b. Evolution des recettes réalisées .....	11
I.2.2.1. Analyse des prévisions de dépenses .....	12
a. Prévisions des dépenses de l'exercice 2024.....	12
b. Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024.....	13
I.2.2.2. Analyse des dépenses exécutées .....	13
I.2.3. Résultat de l'exécution du budget .....	17
Résultat de l'exécution du budget en 2024 .....	17
<b>CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>19</b>
DELIBERE.....	21
LISTE DES TABLEAUX.....	22
TABLE DES MATIERES .....	23